

Nom, fonction et numéro de membre (GMMQ) du solliciteur :	
Noms et numéros de membres des musiciens impliqués dans le projet (joindre une annexe si nécessaire) :	
Nom de l'organisme (si applicable) :	
Adresse postale :	
Ville et province :	Code postal :
Téléphone :	Télocopieur :
Courriel :	
Titre de l'événement ou du projet :	
Lieu de la tenue de l'événement :	
Nombre de personnes visées par l'événement ou l'activité :	
Date de début :	Date de fin :
Budget total du projet :	Montant demandé :

Conditions de recevabilité de la demande

- La demande doit être déposée par un membre en règle de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ) ;
- Le projet soumis doit être réalisé entre le 1er octobre de l'année en cours et le 30 septembre de l'année suivante;
- Le projet doit répondre à au moins un des objectifs suivants :
 1. Promouvoir, stimuler, encourager et favoriser la diffusion de la musique vivante au Québec, notamment par des concerts, des ateliers, des événements divers;
 2. Favoriser le recrutement, l'éducation, la formation, l'orientation, le développement de publics et l'inclusion.

Critères d'évaluation

Qualité du travail artistique ; Intérêt et pertinence du projet; Faisabilité du projet;

À qualité égale, les projets impliquant des membres en règle de la GMMQ et ayant lieu au Québec seront privilégiés.

Jusqu'à 1 500 \$ peuvent être alloués en fonction des projets. Les projets présentant d'autres sources de revenus seront privilégiés.

Le budget présenté comprend les cachets des musiciens (répétitions et concerts) respectant les [normes minimales](#) de la GMMQ, incluant les remises, contributions et permis de travail.

Non admissibles : Les bourses de perfectionnement, la production d'enregistrements sonores ou audiovisuels, les lancements ou activités promotionnelles.

Conditions d'attribution des bourses

- 50% des sommes seront payées une fois le(s) dossier(s) sélectionné(s) par le jury
- 50% des sommes seront remises au(x) gagnant(s) sur preuve d'exécution du projet et de dépôt du contrat de la GMMQ.
- Veuillez noter que le défaut de fournir ces justificatifs rend inéligible à une nouvelle demande pour le Fonds de promotion de la musique – Le Fonds se réserve le droit de réclamer les sommes versées.

Contenu du dossier

1. Formulaire de demande dûment rempli;
2. Description détaillée du projet;
3. Budget total pour la réalisation de votre projet en spécifiant toutes les sources de financement ;
4. Plan de visibilité offert pour le Fonds de promotion de la musique et la GMMQ;
5. Liste des personnes impliquées dans le projet et leurs numéros de membres (GMMQ) le cas échéant;
6. Enveloppe préaffranchie dans le cas où vous souhaitez que certains documents vous soient retournés.

Je reconnais avoir pris connaissance des règles du Fonds de promotion de la musique et m'engage à les respecter.

Signature: _____ Lieu et date: _____

À l'usage du Fonds de promotion de la musique:

Reçu par le Fonds de promotion de la musique (signature): _____ Lieu et date: _____

Adresse d'envoi du dossier par courriel ou par la poste :

Par courriel :

À l'attention de Amélie Bissonnette-Théorêt, adjointe à la direction
adjointe@gmmq.com

Par la poste :

À l'attention de Amélie Bissonnette-Théorêt, adjointe à la direction
Fonds de promotion de la musique
Gilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ)
5445 avenue de Gaspé, bureau 1005
Montréal (Québec) H2T 3B2

Date limite : 10 septembre de l'année en cours ou du jour ouvrable suivant (cachet de la poste faisant foi)

Délai de réponse : **15 jours ouvrables** suivant la date limite de dépôt

Informations adjointe@gmmq.com / 514 842 2866 poste 236